**N° 6258**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

**PROJET DE LOI**

**portant approbation**

**– de la Convention 185 révisant la Convention sur les pièces d’identité des gens de mer, 1958, adoptée par la Conférence générale de l’Organisation internationale du Travail dans sa quatre-vingt-onzième session, qui s’est tenue à Genève et qui a été déclarée close, le 19 juin 2003, et**

**– de la Convention du travail maritime, adoptée par la Conférence internationale du Travail (maritime) à sa quatre-vingt-quatorzième session, qui s’est tenue à Genève le 7 février 2006**

**RESUME**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés la Convention 185 révisant la Convention sur les pièces d’identité des gens de mer adoptée en 2003 et la Convention du travail maritime de 2006. Les deux instruments de l’Organisation internationale du Travail (OIT) soumis à approbation se complètent dans le souci d’offrir aux gens de mer une meilleure protection et de garantir leur bien-être. Ils traduisent les droits et le système de protection sur le lieu de travail et l’adaptation de la législation internationale aux nouvelles méthodes de gestion et à l’évolution des techniques et exigences maritimes et portuaires. L’approbation de ces textes permettra au Luxembourg de contribuer à la modernisation du droit social international.